

## Formation pour les personnels concevant des procédures expérimentales et des projets - Concepteurs

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : **72.11Z**

Code(s) NSF : **331**, **212**

Code(s) ROME : **A1504**, **K2402**

Formacode : **42022**

Date de création de la certification : **01/01/1992**

Mots clés : **BIEN ETRE ANIMAL**, **recherche**, **Ethique**, **Expérimentation animale**

### Identification

Identifiant : **2409**

Version du : **03/02/2017**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques
- Article R214-114 du code rural et de la pêche maritime

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Obtenir les compétences requises pour concevoir des procédures expérimentales sur les animaux

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Etre en mesure d'assurer le bien-être des animaux et d'éviter les mauvais traitements ainsi que l'utilisation inutile d'animaux.

Intégrer la réglementation française applicable à l'expérimentation animale

Adopter les principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle et mise en oeuvre des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique; Ethique appliquée

Mettre en oeuvre des méthodes alternatives dans la conception du projet

Connaître la base de la biologie comparative des espèces : critère de choix du modèle expérimental

Recourir aux points limites adaptés : mise en oeuvre et critères de choix

### Public visé par la certification

- Scientifiques, personnels concevant des procédures expérimentales et des projets utilisant des animaux à des fins scientifiques

des points limites

Adapter les méthodes d'euthanasie : principes généraux et selon les espèces

Déterminer les procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques et pratiques par groupes d'espèces

Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques

Reconnaître des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces

Déterminer l'anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré

Mettre en oeuvre la gestion, le suivi de la santé animale et de l'hygiène

Mettre en oeuvre les méthodes de transport, maniement propre à chaque espèce

Concevoir des procédures expérimentales et des projets

## Modalités générales

Le candidat doit suivre la formation théorique et pratique obligatoire qui comporte une durée totale de de 57 à 65 h selon modules par espèces et qui a pour objet de lui apporter les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice de ses missions.

## Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Doctorat vétérinaire, doctorat en Pharmacie ou Pharmacien, Doctorat en Médecine, Doctorat ou Master 2 dans une spécialité se rapportant aux sciences biologiques (minimum de 5 années d'études supérieures postBac)

### Compétences évaluées

Réglementation française applicable à l'expérimentation animale

Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique

Ethique appliquée, mise en oeuvre des 3 R

Méthodes alternatives - Principes généraux

Méthodes alternatives mise en oeuvre dans la conception du projet

Connaissances de base de la biologie comparative des espèces : critère de choix du modèle expérimental

Recours aux points limites adaptés, mise en oeuvre

Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites

Méthodes d'euthanasie principes généraux

Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques par groupes d'espèces

Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques

### Centre(s) de passage/certification

- Etablissements dont la formation est approuvée par le ministère chargé de l'agriculture en fonction d'avis de la CNEA

par groupes d'espèces

Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques

Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces

Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré

Méthodes d'euthanasie selon les espèces

Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène

Equipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien

Conception des procédures expérimentales et des projets

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

NON

---

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi et d'évaluation des compétences spécifiques relative à l'expérimentation animale niveau concepteur

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Entre 60 à 150 certifiés par an et par centre de formation approuvé

Plus de 500 personnes certifiées durant les 5 dernières années et par centre de formation approuvé

### *Autres sources d'information*

<http://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques>